

Envoyé en préfecture le 14/09/2018

Reçu en préfecture le 14/09/2018

Affiché le 14 SEP. 2018

ID : 031-213105612-20180914-2018_21-DE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

Nombre de membres
- en exercice : 17
- présents : 11
- ayant pris part au vote : 13
- procurations : 2

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

L'an deux mille dix-huit et le onze septembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 4 septembre, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME RAYMONDE CORBON, MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, M. JOËL FEULLERAT, MME MONIQUE GUEDES, MME RENEE HUMEAU, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE BEZOS, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, M. ANDRE DA PONTE.

Etaient absents ayant donné procuration : MME MARIE BIRE (POUVOIR DONNE A MME N. SIMON-LABRIC) MME MICHELE CHAVE (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS)

Etaient absents excusés : M. MARC PERE, MME ELISABETH ATTELAN, MME NADINE MAURIN, M YVAN NAVARRO

☎ 05.62.79.86.16

DÉLIBÉRATION 2018/021

Objet : Adoption du Procès-Verbal n°2018/03 du 26 juin 2018

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du CCAS de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2018/03 rédigé suite à la séance du 26 juin 2018.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, d'adopter le procès-verbal n°2018/03 du 26 juin 2018.



Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle GODEAS,

14 SEP. 2018
14 SEP. 2018

- Transmis le
- Affiché le